

Communiqué de presse des Verts valaisans du 28 mai 2024

La troisième correction du Rhône ne doit pas être minimisée

Le Conseil d'Etat a présenté aujourd'hui les résultats de l'analyse effectuée pour la troisième correction du Rhône. Contrairement à ce que le canton avait toujours affirmé jusqu'ici, cette analyse remet fondamentalement en cause le projet Rhône 3 tel que décrit dans le plan d'aménagement adopté en 2016. Les Vert.e.s Valais ne sont pas opposés sur le fond à des adaptations du projet. Par contre, ils demandent que les objectifs écologiques du projet ne soient pas revus à la baisse, en premier lieu dans les grands élargissements. Ils attendent en outre une détermination claire de la Confédération sur la portée légale et financière des modifications envisagées.

La troisième correction du Rhône est le plus grand projet de protection contre les crues en Suisse. Ce projet intergénérationnel porté par les cantons du Valais et de Vaud et financé à 65% par la Confédération a été lancé il y a 24 ans et devrait durer jusqu'au milieu du siècle. L'analyse commandée par le Conseil d'Etat fait suite à un postulat accepté par le Grand Conseil, qui demandait une vision politique et gouvernementale claire pour R3. Le but de cette démarche était de supprimer les blocages, arbitrer les conflits et accélérer le projet. Les résultats de cette analyse, présentés aujourd'hui par le Conseil d'Etat, soulèvent cependant de nombreuses questions quant à la légalité et au financement du projet redimensionné.

La volonté du peuple valaisan doit être mise en œuvre

En 2015, le peuple valaisan a accepté à 57% la création d'un fonds de financement pour les travaux de la troisième correction du Rhône sur la base du projet présenté à l'époque, soit le plan d'aménagement R3 adopté en 2016 par les gouvernements valaisan et vaudois. Les Vert.e.s Valais rappellent que le Conseil d'Etat a toujours assuré que l'analyse entamée en 2022 ne remettait pas fondamentalement en question ce plan, et qu'elle ne portait pas sur le domaine technique. Les résultats présentés aujourd'hui sont pourtant à l'opposé de ces affirmations. Si les Verts ne sont pas opposés sur le fond à des adaptations du projet, ils rappellent que la volonté du peuple valaisan doit être respectée.

La loi doit être respectée

La troisième correction du Rhône est un projet sécuritaire, soumis à la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau. Celle-ci fixe cependant des exigences quant au tracé du fleuve et à la nécessité d'une revitalisation menée en parallèle des mesures de protection contre les crues. C'est pour satisfaire cette exigence légale que 871 ha d'emprise additionnelle, dont 691 ha en Valais, étaient planifiées en 2016. Cette exigence de la Confédération s'est-elle évanouie entre-temps ? Les Vert.e.s attendent une réponse claire à cette question.

Le financement par la Confédération doit être assuré

La Confédération a débloqué en 2019 un crédit d'un milliard de francs pour la période 2020-2039. Ce financement, qui repose sur le respect de critères légaux, ne doit pas être mis en péril. En cas de modification du projet, le Valais risque de perdre les subventions fédérales, voire de rembourser des subventions déjà perçues. Malheureusement, l'analyse présentée aujourd'hui par le Canton ne donne aucune indication sur la position de la Confédération sur cet enjeu central.

Des solutions existent pour l'agriculture

En plaine du Rhône, la menace qui pèse sur les terres agricoles n'est pas R3, mais l'urbanisation, qui se produit à un rythme trois fois plus élevé que dans le reste de la Suisse. Des solutions existent pour que

l'agriculture sorte elle aussi gagnante de la correction du fleuve, comme des mesures d'accompagnement agricole et des échanges de parcelles : rappelons que l'Etat du Valais détient à lui seul 600 ha de terres agricoles. En outre, d'importantes surfaces d'assolement consommées par le projet de correction du fleuve pourraient être compensées par le déclassement de zones industrielles surdimensionnées encore non bâties. Malgré plusieurs demandes de la Confédération, cette piste n'a pas encore été explorée par le Canton du Valais.

Contacts :

Emmanuel Revaz, chef du groupe parlementaire, 079 952 88 71

Philippe Cina, co-président, 079 610 66 60

Brigitte Wolf, co-présidente, 079 456 95 54